



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité  
Bureau des Élections et de la  
Réglementation

**Arrêté n° 23-2018- 06-27-002 en date du 27 juin 2018  
fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire  
de la commune de SOUS-PARSAT du 1<sup>er</sup> juillet 2018 (2<sup>ème</sup> tour)**

**La Préfète de la Creuse,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral, et notamment son article L. 258 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

VU la démission en date du 16 avril 2018, acceptée par Monsieur le Préfet de la Creuse le 26 avril 2018 de Madame Annie BEAUX, de son mandat de maire et conseiller municipal de SOUS-PARSAT ;

VU la démission en date du 16 avril 2018, acceptée par Monsieur le Préfet de la Creuse le 26 avril 2018, de Monsieur Georges DECKER, de son mandat d'adjoint au maire de SOUS-PARSAT et conseiller municipal ;

VU la démission en date du 16 avril 2018 de Madame Nelly GUILLEMOT, de son mandat de conseillère municipale ;

VU l'arrêté n° 23-2018-05-18-002 en date du 18 mai 2018 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de SOUS-PARSAT ;

**CONSIDERANT QUE**, pour ces circonstances, le conseil municipal de SOUS-PARSAT doit être complété ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2018 fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de SOUS-PARSAT des 24 et 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

VU le résultat du premier tour de l'élection municipale complémentaire partielle de SOUS-PARSAT ;

**CONSIDERANT** les candidatures déposées pour le 2<sup>ème</sup> tour, à la préfecture de la Creuse, les lundi 25 et mardi 26 juin 2018 de 9H à 17H ;

**SUR PROPOSITON DE** M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - La liste des candidats admis à se présenter au second tour de scrutin du dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour l'élection municipale partielle complémentaire dans la commune de SOUS-PARSAT est annexée au présent arrêté.

**Article 2** - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Monsieur le Maire par intérim de la commune de SOUS-PARSAT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet.

Fait à Guéret, le 27 juin 2018

**Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,**

**signé :Olivier MAUREL**

**LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE  
COMPLÉMENTAIRE DE SOUS-PARSAT  
DU DIMANCHE 1<sup>er</sup> juillet 2018**

- M. Stéphane BERNARD**
- Mme Pauline SAVY**
- M. Philippe DEMONGIN**

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, le 27 juin 2018

**Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,**

**signé : Olivier MAUREL**